

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Conseil territorial du mardi 12 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

Délibération n° 16.04.12 – 75

Vote du taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises

L'an deux mille seize, le 12 avril à 19h20 les membres du Conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 5 avril 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM. GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par C. JANODET</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	H. DE COMARMOND J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX		
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME I. RIFFAUD A. IDELOUALI T. PANETTA		
FRESNES	R. DOMPS JJ. BRIDEY L. MOREIRA DA SILVA	D. HELBLING <i>par JJ. BRIDEY</i>	
GENTILLY	P. DAUDET P. TORDJMAN		
IVRY-SUR-SEINE	R. MARCHAND M. PIERON ⁽²⁾ AP. APPOLAIRE P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT	P. BOUYSSOU <i>par R. MARCHAND</i>	M. PIERON ⁽¹⁾ B. WOJCIECHOWSKI
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	JL. LAURENT M. NICOLLE L. BOYAU ⁽⁴⁾	S. BENBELKACEM <i>par JM. NICOLLE</i>	L. BOYAU ⁽³⁾
L'HAY-LES-ROSES	F. SOURD C. DECROUY	L. HUBERT <i>par F. SOURD</i> V. JEANBRUN <i>Par C. DECROUY</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	N. ACHTERGAELE <i>Par S. BENETEAU</i> AM. GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA P. SEGURA V. LAURIN-MARCHEIX		
VALENTON	F. BAUD		

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLEJUIF	F. LE BOHELLEC E. YBOUET A. GRIVOT C. CASEL D. GIRARD A. LIPIETZ ⁽⁶⁾		P. VIDAL F. PERILLAT-BOTTONET A. LIPIETZ ⁽⁵⁾
VILLENEUVE-LE-ROI	P. GAGNEPAIN B. COLLET	S. HAMID <i>Par B. COLLET</i>	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALTMAN N. DINNER A. BOYER	S. ALEXANDRE <i>Par S. TAILLEBOIS</i> P. GAUDIN <i>Par P. GAGNEPAIN</i>	
VIRY-CHATILLON	JM. VILAIN L. SAUERBACH A. MERRINA	J. BERENGER <i>Par JM. VILAIN</i>	
VITRY-SUR-SEINE	M. LEPRETRE JC. KENNEDY JM. BOURJAC S. MONTOIR H. TMIMI S. TAILLEBOIS F. LEFEBVRE R. CHICOT ⁽⁸⁾ J. PERREUX A. AFFLATET C. VEYRUNES-LEGRAIN	R. CHICOT <i>Par JM. BOURJAC ⁽⁷⁾</i> I. LORAND <i>par M. LEPRETRE</i> P. BELL-LLOCH <i>Par JC. KENNEDY</i>	

(1) Jusqu'à la délibération n° 49

(2) A partir de la délibération n°50

(3) Jusqu'à la délibération n° 50

(4) A partir de la délibération n°51

(5) Jusqu'à la délibération n° 51

(6) A partir de la délibération n° 52

(7) Jusqu'à la délibération n° 67

(8) A partir de la délibération n° 68

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
71	15	86
72 ⁽¹⁾	15	87 ⁽¹⁾
73 ⁽²⁾	15	88 ⁽²⁾
74 ⁽³⁾	15	89 ⁽³⁾
75 ⁽⁴⁾	14 ⁽⁴⁾	89

(1) A partir de la délibération n° 50

(2) A partir de la délibération n° 51

(3) A partir de la délibération n° 52

(4) A partir de la délibération n° 68

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D. 1612-1 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B decies, 1636 B septies et 1636 B sexies

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Où l'exposé des motifs rappelant la nécessité de voter le taux de CFE par chaque conseil de territoire jusqu'en 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

- Décide que le taux moyen pondéré à appliquer pour la cotisation foncière des entreprises situées sur le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Orly – Val-de-Bièvre – Seine Amont est fixé à 31,35%.

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

2. Décide que cette pondération se déclinera en 2016 comme ci-dessous :

Ablon sur Seine.....	30,13%
Arcueil	32,14%
Athis Mons	25,77%
Cachan.....	32,14%
Chevilly	30,47%
Choisy	34,61%
Fresnes	32,14%
Gentilly	32,14%
Hay les Roses.....	32,14%
Ivry sur Seine	34,61%
Juvisy-sur-Orge.....	25,77%
Kremlin Bicêtre.....	32,14%
Morangis	25,77%
Orly	31,69%
Paray Vieille Poste.....	25,77%
Rungis.....	29,61%
Savigny sur Orge	25,77%
Thiais	25,77%
Valenton	39,22%
Villejuif.....	32,14%
Villeneuve le Roi	30,82%
Villeneuve Saint Georges	34,47%
Viry-Châtillon.....	36,14%
Vitry sur Seine.....	34,61%

3. Dit que la recette résultant de l'exécution de la présente délibération sera imputée sur le crédit inscrit au budget primitif de l'exercice 2016, à l'article 73111 – taxes foncières et d'habitation, au chapitre 73 - Impôts et taxes, en section de fonctionnement.

4. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 89

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 20 avril 2016
et ayant fait l'objet d'un affichage le 21 avril 2016

À Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2016
Le Président

Michel LEPRÊTRE



EPT : 012 T012

ARRONDISSEMENT : 94

TRESORERIE SPL : TRESORERIE VITRY S/ SEINE



N° 1259 EPT (1)

TAUX
FDL
2016
ETAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2016
I - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2015 1	Taux d'imposition de 2015 2	Taux d'imposition plafonné pour 2016 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE		31,35	>>>	407 985 000	127 911 694

II - DECISIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE
1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

$$135\ 111\ 629 - 460\ 483 - 2\ 237\ 352 - 4\ 427\ 655 + \text{Prélèvement GIR} = 127\ 986\ 139$$

Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total allocations compensatrices DCRTP Versement GIR Prélèvement GIR Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016

Réserve de taux capitalisée 6	Réserve de taux utilisée 7	TAUX VOTE 8	Taux mis en réserve 9
		31,35	0,15

Produit de CFE unique (col.4 x col.8)

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

a. Dotation unique spécifique (TP)	413 834
b. Réduction des bases des créations d'établissements	30 088
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	16 561

2. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil de territoire	168 237
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	649 103

A CRETEIL

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

M CHRISTIAN BRUNET

le 22 MARS 2016

Le préfet,

le

A

Le président,

Michel Lepaître

 MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPT : **012 T012**
 ARRONDISSEMENT : **94**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**



N° 1259 EPT (2)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2016

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ⑧

Situation de l'EPT au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 10	Taux maximum dérogatoire 11	Taux maximum avec rattrapage 12	Taux moyen 75% 13	Taux maximum avec capitalisation 14	Taux maximum avec majoration spéciale 15
EPT créé ex-nihilo						
Succession EPCI à FPU						
EPT issu de fusion	31,50	31,50		20,14	31,50	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⑨

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	Taux maximum de la majoration spéciale :
//////	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////

EPT succédant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique
 Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 16	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 17
1,004749	1,010135

Plafonnement du taux de CFE

Taux moyen EPCI à FPU 2015 (niveau national) 18	Taux plafond pour 2016 19
26,85	53,70



EPT : **012 T012**
 ARRONDISSEMENT : **94**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**



N° 1259 EPT (1)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2016

I - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2015 ¹	Taux d'imposition de 2015 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2016 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
CFE		31,35	>>>	407 985 000	127 911 694

II - DECISIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

$135\ 111\ 629$ - $460\ 483$ - $2\ 237\ 352$ - $4\ 427\ 655$ + $\quad\quad\quad$ = $127\ 986\ 139$
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total allocations compensatrices DC RTP ⁴ Versement GIR ⁴ Prélèvement GIR ⁴ Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016 ⁵

Réserve de taux capitalisée ⁶	Réserve de taux utilisée ⁷	TAUX VOTE ⁸	Taux mis en réserve ⁹
		31,35	0,15

Produit de CFE unique (col.4 x col.8)

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁶

a. Dotation unique spécifique (TP)	413 834
b. Réduction des bases des créations d'établissements	30 088
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	16 561

2. BASES NON TAXEES ⁷

Bases exonérées par le conseil de territoire	168 237
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	649 103

A CRETEIL
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 M CHRISTIAN BRUNET
 le 22 MARS 2016

Le préfet,
 le

A
 Le président,

le



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFERATORIAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

EPT : **012 T012**
 ARRONDISSEMENT : **94**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**



N° 1259 EPT (2)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2016

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 8							MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 9	
Situation de l'EPT au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 10	Taux maximum dérogatoire 11	Taux maximum avec rattrapage 12	Taux moyen 75% 13	Taux maximum avec capitalisation 14	Taux maximum avec majoration spéciale 15	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	de l'EPT
EPT créé ex-nihilo							/////	/////
Succession EPCI à FPU							Taux maximum de la majoration spéciale :	/////
EPT issu de fusion	31,50	31,50		20,14	31,50			

EPT succédant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique		Plafonnement du taux de CFE	
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :		Taux moyen EPCI à FPU 2015 (niveau national) 18	Taux plafond pour 2016 19
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 16	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 17	26,85	53,70
1,004749	1,010135		



EPT: **012 T012**
 ARRONDISSEMENT: **94**
 TRESORERIE SPL: **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**



N° 1259 EPT (1)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2016

I - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2015 ¹	Taux d'imposition de 2015 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2016 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
CFE		31,35	>>>	407 985 000	127 911 694

II - DECISIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

$135\,111\,629$ - $460\,483$ - $2\,237\,352$ - $4\,427\,655$ + $$ = $127\,986\,139$

Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total allocations compensatrices DCRTP ⁴ Versement GIR ⁴ Prélèvement GIR ⁴ Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016 ⁵

Réserve de taux capitalisée ⁶	Réserve de taux utilisée ⁷	TAUX VOTE ⁸	Taux mis en réserve ⁹	Produit de CFE unique (col.4 x col.8)	Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée
		31,35	0,15		

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁶

a. Dotation unique spécifique (TP)	413 834
b. Réduction des bases des créations d'établissements	30 088
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	16 561

2. BASES NON TAXEES ⁷

Bases exonérées par le conseil de territoire	168 237
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	649 103

A CRETEIL
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 M CHRISTIAN BRUNET
 le 22 MARS 2016

Le préfet,
 le

A
 Le président



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPT : **012 T012**ARRONDISSEMENT : **94**TRESORERIE SPL : **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**

N° 1259 EPT (2)

TAUX**FDL****2016**

ETAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2016

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ⁸

Situation de l'EPT au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun <small>10</small>	Taux maximum dérogatoire <small>11</small>	Taux maximum avec rattrapage <small>12</small>	Taux moyen 75% <small>13</small>	Taux maximum avec capitalisation <small>14</small>	Taux maximum avec majoration spéciale <small>15</small>
EPT créé ex-nihilo						
Succession EPCI à FPU						
EPT issu de fusion	31,50	31,50		20,14	31,50	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⁹

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : <small>national de l'EPT</small>	
/////	/////
Taux maximum de la majoration spéciale :	
/////	/////

EPT succédant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation <small>16</small>	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation <small>17</small>
1,004749	1,010135

Plafonnement du taux de CFE

Taux moyen EPCI à FPU 2015 (niveau national) <small>18</small>	Taux plafond pour 2016 <small>19</small>
26,85	53,70